Syndicat des Personnels du Réseau International du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédoc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 13 juin 2025

Presse – Actualités

- Croissance en baisse, tensions politiques… Le budget 2026 dans l'impasse – Le Figaro
- Les "primo-nominations" de femmes dans le top management des ministères repartent à la hausse – Acteurs Publics
- Finances publiques : comment les plus «favorisés» pourraient être mis à contribution – Le Figaro
- Retraites : les syndicats ouverts à un compromis même sans revenir sur les 64 ans – Les Echos
- En plein conclave sur les retraites, l'offensive tous azimuts sur la capitalisation – France24
- Allez, c'est vendredi ! Sourions…

ARTICLES DE PRESSE

Croissance en baisse, tensions politiques… Le budget 2026 dans l'impasse – Le Figaro

DÉCRYPTAGE - Alors que le premier ministre doit dévoiler dans un mois son plan d'économies de 40 milliards pour l'an prochain, tous les voyants des finances publiques clignotent en rouge.

« On commence à se demander si on ne veut pas nous donner les arbitrages ou s'il n'y a pas d'arbitrage du tout. » Dans les rangs du « socle commun », certains rient jaune. Le premier ministre a promis de révéler dans un mois (avant le 14 juillet) le plan qui permettra à la France de fournir 40 milliards d'euros d'effort budgétaire l'année prochaine. Dans l'entourage de François Bayrou, on confirme qu'effectivement rien n'est arbitré pour l'instant. *« Matignon prendra la main sur le dossier début juillet afin d'alimenter le plan pluriannuel de redressement des finances publiques sur lequel le premier ministre veut communiquer à la mi-juillet. »*

Bref, tout sera décidé dans les quinze jours précédant les annonces et l'envoi des lettres plafonds qui déterminent les enveloppes des ministères pour l'année suivante. Dans ce brouillard, certains hauts gradés de Bercy semblent douter du caractère détaillé du « plan » que le premier ministre dévoilera avant la fête nationale. *« Ce sera plutôt une présentation des grandes lignes du budget »,* prévient l'un d'entre eux. D'ailleurs, un calendrier qui circule dans les administrations en charge de l'élaboration du budget prévoit les *« derniers arbitrages budgétaires »* pour le mois d'août.
À lire aussi *Finances publiques : comment les plus «favorisés» pourraient être mis à contribution*

Une croissance revue à la baisse

Dans ce brouillard persistant, la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, entame en ce moment la série des réunions ministérielles - souvent musclées - sur le budget. Ces rencontres permettent à chaque ministre de venir négocier son enveloppe. Cette année, elles seront probablement encore plus tendues que d'habitude. Depuis que Bercy a découvert les demandes budgétaires des membres du gouvernement, il y a quelques jours, la ministre tente de les recadrer. Ses collègues auraient en effet presque tous formulé des demandes d'augmentation de leurs moyens, alors que la consigne de Matignon est, au contraire, de proposer des économies sur leur périmètre. *« Le compte n'y est pas »*, a fustigé Amélie de Montchalin dans une interview au *JDD*. Certains ministres ont peut-être compris le message mais d'autres continuent d'annoncer de nouvelles dépenses. Ce jeudi encore, Catherine Vautrin communiquait ainsi sur une *« aide supplémentaire d'environ 600 millions d'euros par an »* pour les modes de garde des enfants.

L'objectif de déficit peut encore être atteint à condition de décider de nouvelles mesures d'économies en cours d'année

Un connaisseur des finances publiques

Le sujet est d'autant plus sensible que, en plus de l'effort de 40 milliards déjà annoncé, tous les voyants économiques clignotent en rouge, compliquant l'équation budgétaire que doit résoudre la ministre en charge des Comptes. La Banque de France vient d'abaisser encore, mercredi, sa prévision de croissance pour cette année d'un maigre 0,7 % à un encore plus chiche 0,6 %. Le gouvernement a déjà dû ajuster sa propre perspective de croissance (de 0,9 % à 0,7 %). Bercy avait assorti cette décision d'une série de mesures de gel et d'annulation de crédits afin d'éviter de sortir de la trajectoire qui doit permettre d'atteindre 5,4 % de déficit en 2025 (après 5,8 % en 2024, soit 168 milliards d'euros).
Car une moindre croissance signifie aussi moins de rentrées fiscales. Lesquelles seraient justement déjà à la peine. Selon un proche du rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale Charles de Courson, fin mai, il manquait déjà 1,4 milliard d'euros de recettes de TVA par rapport aux prévisions. L'impôt sur le revenu serait, lui aussi, en dessous des attentes. Ainsi, les dispositifs déjà mis en œuvre pour maîtriser les dépenses cette année ne seront *« pas suffisants »*, selon un connaisseur des finances publiques. *« L'objectif de déficit peut encore être atteint à condition de décider de nouvelles mesures d'économies en cours d'année »*, poursuit cette source qui chiffre l'effort à fournir en *« milliards »*. Les ministères devront dans ce cas se serrer davantage la ceinture.

Risque de dérapage

Bercy a d'ailleurs prévu un nouvel outil pour pouvoir ajuster le budget en cours d'exécution : le comité d'alerte des finances publiques (réunion des administrations, d'acteurs de la dépense publique et de certains ministres), qui se tiendra pour la deuxième fois le 26 juin et qui a pour mission de passer au peigne fin toutes les composantes des recettes et des dépenses pour éviter le dérapage. Dans les couloirs du ministère, on semble inquiet du sort de la trajectoire 2025. *« Je ne jurerais pas qu'on sera à 5,4 % cette année, mais nous faisons tout pour »*, esquive un haut gradé. *« Il est important d'atteindre cette cible, sans quoi la marche pour 2026 sera encore plus haute »*, souligne un autre… D'autant que les prévisions de croissance pour 2026 et 2027 ont aussi été abaissées par la Banque de France.

Une faible inflation peut permettre à l'État de dépenser moins dans la mesure où beaucoup de prestations sont indexées

François Ecalle, directeur de Fipeco

Si les conseillers de Bercy sont anxieux, c'est peut-être aussi parce que l'inflation ralentit. Elle a été estimée à 0,7 % en mai, selon l'Insee. Sur l'année, la Banque de France a d'ailleurs revu à la baisse sa prévision d'inflation totale, de 1,3 % à 1 %, en dessous de la prédiction du gouvernement. *« Une faible inflation peut permettre à l'État de dépenser moins dans la mesure où beaucoup de prestations sont indexées,* analyse François Ecalle, directeur de Fipeco*, mais l'effet néfaste sur les recettes risque d'être plus important. »* L'inflation est aussi le pivot de la seule

véritable piste d'économies significatives qui circule dans le débat budgétaire en ce moment : l'année blanche.

L'idée serait justement de désindexer certaines prestations et dépenses qui augmentent d'habitude avec les prix. Lorsque l'inflation baisse, cette désindexation est plus acceptable pour l'opinion, privée de revalorisations finalement plus modestes que prévu. Pour les comptes publics, au contraire, la baisse de l'inflation réduit les économies générées puisque celles-ci sont calculées par rapport à une hausse des prix, plus faible qu'anticipé.

Pour ajouter une ombre à ce tableau déjà presque noir, *« la charge de la dette s'alourdit »*, rappelle François Ecalle. Voyant les nuages s'amonceler, certains dans les rangs centristes commencent à envisager l'idée que le gouvernement puisse échouer dans sa mission de redressement des comptes. *« François Bayrou va-t-il le faire ? »*, s'interroge laconiquement un parlementaire.

* * *

Les "primo-nominations" de femmes dans le top management des ministères repartent à la hausse – Acteurs Publics

Dans un baromètre, la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État a dressé l'évolution du nombre de "primo-nominations" de femmes à des postes d'encadrement supérieur et dirigeant dans les ministères. Résultat : après une baisse en 2023, leur proportion a connu un rebond en 2024.

Après un cru 2023 marqué par une baisse du taux de "primo-nominations" à des postes d'encadrement supérieur dans la fonction publique d'État, le bilan du dispositif dit des "nominations équilibrées" (DNE) est à nouveau dans le vert en 2024. C'est le principal enseignement des chiffres diffusés par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese) dans un baromètre décrivant, ministère par ministère, l'évolution de ces nominations depuis 2018.

Pour rappel, le DNE, créé en 2012 par la loi Sauvadet, oblige les employeurs publics à respecter une proportion minimale de 40% de femmes pour les "primo-nominations" dans les emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique. Un taux qui sera porté à 50% à compter de 2026, comme prévu par une autre loi de juillet 2023. Lorsqu'ils ne respectent pas le minimum légal fixé par la loi, les employeurs publics doivent

s'acquitter d'une sorte d'amende, qui prend la forme d'une contribution financière de 90 000 € par unité manquante par département ministériel.

10 des 11 ministères ont atteint le seuil des 40%

Avec un total 456 agentes nommées sur les 1060 primo-nominations de 2024, le taux de nominations de femmes se porte, sur l'ensemble du périmètre, à 43%. Cette proportion se situait à 40,8% en 2023, avec 278 femmes nommées sur 682 primo-nominations. Un exercice marqué, à l'époque, par la première baisse, en cinq ans, du taux de femmes primo-nommées. Le nombre d'emplois supérieurs concernés par le DNE a depuis été considérablement élargi : il a été porté à 5811 en 2024, alors qu'il concernait 3706 emplois l'année précédente.

Dans le détail, en 2024, sur les 11 ministères concernés par le dispositif, tous, à l'exception d'un, ont réussi à atteindre le taux de 40% de femmes primo-nommées. Parmi eux, le ministère de la Transition écologique, seul ministère sanctionné financièrement pour ses résultats de 2023, s'est rattrapé en 2024. Il est passé, en un an, de 31,5% de femmes primo-nommées à 40,2%.

La hausse la plus significative est à mettre au crédit du ministère de la Justice : avec 31 femmes nommées sur un total de 52 primo-nominations – contre 5 sur 14 l'année précédente – son taux est passé de 36% en 2023 à près de 60% en 2024. Sa part totale de femmes exerçant un emploi du périmètre concerné se situe désormais à 49,4%, contre 40% en 2023.

Les dynamiques positives se poursuivent également à Bercy, ainsi qu'à l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, deux grosses administrations où la hausse du nombre de primo-nominations a été conséquente. Il est passé de 101 à 147 (pour 64 femmes) dans le premier, et de 69 à 227 (pour 98 femmes) au sein du second, soit un taux, commun, supérieur à 43%. Le Quai d'Orsay a lui aussi fait bonne figure, puisque son taux, juste au-dessous du seuil en 2023, s'élève, en 2024, à 46%. Mais cette hausse est à relativiser, puisque sa part de femmes sur le périmètre "DNE" (31,7%) reste identique, à la virgule près, à celle de 2023.

Matignon, unique administration sanctionnée

Dans certains ministères, l'augmentation significative du nombre d'emplois concernés par le DNE en 2024 a parfois provoqué des évolutions

contradictoires entre le taux de femmes primo-nommées sur l'exercice, et la part totale d'agentes désormais en poste sur le périmètre en question. Au ministère de la Culture, par exemple, le taux de primo-nominations de femmes a baissé de 13 points en un an, passant de 67 à 54%. En revanche, le taux de femmes en poste sur le périmètre du dispositif, rue de Valois, est, lui, passé de 34 à 41%.

Le seul "mauvais" élève de la bande, à savoir Matignon, se distingue, vis-à-vis des autres ministères, par un nombre très faible de primo-nominations. En 2024, seulement 3 femmes sont entrées pour la première fois sur un emploi d'encadrement supérieur, sur 10 nominations de ce type – contre 5 sur 13 en 2023. Si les services du Premier ministre sont en dessous du seuil des 40%, Matignon peut tout de même mettre en avant un point, à savoir l'augmentation de sa part de femmes en poste sur le périmètre "DNE", qui est passée de 35 à 37,5%. Insuffisant, toutefois, pour éviter de payer les 90 000 euros correspondants à la primo-nomination féminine manquante dans son bilan annuel. À la décharge également de Matignon, les scores obtenus dépendent du volume de nominations et de postes à pourvoir, qui restent inégaux en fonction de la taille de l'entité et du nombre de nominations actées dans un temps donné.

Par Paul Idczak

* * *

Finances publiques : comment les plus «favorisés» pourraient être mis à contribution – Le Figaro

DÉCRYPTAGE - Un effort de «tous, à commencer par les favorisés» sera nécessaire pour corriger le déficit, estime le gouverneur de la Banque de France. Le gouvernement travaille sur différents dispositifs fiscaux pour le plan budgétaire qu'il présentera avant le 14 juillet.

«Mur de la dette», «enfoncement continu», «facture financière insupportable»… François Villeroy de Galhau n'a pas mâché ses mots sur la dégradation des finances publiques, à l'unisson du concert d'alarmes de ces dernières semaines. Pour y remédier, et ramener l'important déficit sous les 3% de PIB d'ici 2029, le gouverneur de la Banque de France a appelé dans *Les Échos* à un effort de *«tous, à commencer par les favorisés»*.

François Bayrou avait lui-même annoncé en mai dernier vouloir *«demander un effort à tous les Français»*. Le premier ministre doit dévoiler d'ici au 14 juillet la recette pour *«trouver»* 40 milliards d'euros dans le budget 2026. Et ce n'est pas un secret : le gouvernement travaille à faire contribuer plus justement les Français les plus aisés. Reste à comprendre comment.
«L'idée n'est pas d'augmenter les impôts», a récemment martelé le ministre de l'Économie Éric Lombard au micro de France 2, appelant à *«la stabilité des prélèvements obligatoires»*. Mais cette promesse ne concerne visiblement pas les ménages les plus riches, puisque Bercy s'active en coulisse pour mettre sur pied son outil de *«lutte contre la sur-optimisation fiscale»*.

Cette mesure devrait prendre la suite de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), imaginée par le gouvernement de Michel Barnier pour le budget 2025. La CDHR était un impôt plancher de 20% pour les ménages dont les revenus sont supérieurs à 250.000 euros par an pour un célibataire et 500.000 euros pour un couple sans enfant. Elle venait compléter la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) à laquelle sont déjà soumis ces ménages depuis 2012.

Impôt plancher sur le patrimoine

Le nouveau dispositif serait plutôt une contribution sur le patrimoine, mais *«différentielle»*, contrairement à l'ancien impôt sur la fortune (ISF). Il viserait les patrimoines supérieurs à 2 millions d'euros, affirment *Les Échos*. L'idée étant de s'assurer que la somme de tous les impôts payés par les 60.000 foyers fiscaux visés – impôt sur le revenu, CEHR, impôt sur la fortune immobilière (IFI), prélèvement forfaitaire unique (PFU) – soit au moins égale à 0,5% de leurs patrimoines. Si ce n'est pas le cas, alors ils devront payer la différence. *«C'est l'un des scénarios de travail des administrations»*, confirme Bercy auprès du Figaro, tout en précisant que *«comme sur tous les sujets, il y aura des arbitrages et un compromis à bâtir»*.
Une taxe du même genre, la *«taxe Zucman»*, est justement étudiée par le Sénat ce jeudi 12 juin, avec très peu de chances d'adoption. Elle vise des contribuables bien plus fortunés, puisque son taux de 2% se déclenche pour des patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros. Mais sa principale différence est qu'elle inclue dans l'assiette les biens professionnels, et donc les parts de sociétés détenues directement par les propriétaires ou gérants des sociétés en question. Une ligne rouge pour le gouvernement, qui irait même jusqu'à exclure de son dispositif les participations dans les jeunes entreprises innovantes. Seraient également retranchés de l'assiette gouvernementale les investissements dans les bois et forêts et dans les œuvres d'art. Par ailleurs, la résidence principale bénéficierait d'un abattement de 30%.

Une taxe spécifique sur les holdings ?

Parmi les autres scénarios envisagés figure une taxe spécifique sur les holdings. Les ménages les plus fortunés y conservent leur patrimoine financier via des remontées de dividendes, générant ainsi peu de revenus taxables. *«C'est une option»*, suggérait lors d'une conférence à Paris début avril le député macroniste David Amiel, qui voyait dans ces holdings le *«principal mécanisme de contournement fiscal»*. Problème :

une telle mesure est pour le moment interdite par la directive européenne dite *«mères-filiales»* de 1990.

Et du côté des économies et baisses de dépenses, alors ? Les plus fortunés ne seraient pas particulièrement touchés par la piste d'une *«année blanche»*, et notamment par le gel des prestations sociales (retraites, allocations familiales) normalement indexées sur l'inflation. À la limite, le maintien du barème de l'impôt 2025 pour 2026 ferait basculer des contribuables dans les tranches supérieures, ce qui pourrait rapporter près de 2,8 milliards aux caisses de l'État. Mais là encore les plus riches ne sont pas les seuls visés, et ce serait rompre à nouveau la promesse de ne pas alourdir la fiscalité.

Reste le coup de rabot envisagé sur le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Dispositif qui, a priori, concerne des ménages plutôt aisés, d'autant que la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin disait vouloir viser les *«dépenses dites de confort»*. Plus de 4 millions de foyers bénéficient de cette niche fiscale permettant à un foyer de déduire de son impôt sur le revenu jusqu'à 50% des dépenses pour le ménage, le jardinage ou le soutien scolaire. Y toucher conduirait, là encore, à des hausses d'impôt.

* * *

Retraites : les syndicats ouverts à un compromis même sans revenir sur les 64 ans – Les Echos

Alors que les négociations sur les retraites sont dans la dernière ligne droite, les syndicats et les organisations patronales ont fait un pas les uns vers les autres.

Un retour en arrière sur l'âge de départ en retraite à 64 ans n'est plus un prérequis des syndicats pour parvenir à un accord avec le patronat sur des aménagements à la réforme des retraites de 2023. Ce mercredi, les organisations restant autour de la tabledes négociations lancées en début d'année par le gouvernement et censées s'achever mardi prochain ont laissé entendre qu'un compromis était possible sur d'autres mesures touchant à l'âge de départ en retraite mais plus ciblées.

« Pour le Medef, il n'y a aucun bougé possible sur les 64 ans […]. Pour la CFDT, ça ne referme pas la question de l'âge », a expliqué le négociateur de la CFDT, Yvan Ricordeau, évoquant d'autres moyens de « revenir sur les 64 ans pour une partie des salariés ». Par exemple, en élargissant le système de prise en compte de la pénibilité de certains métiers, donnant droit à des départs anticipés à la retraite. Autre piste pour permettre à des personnes de partir plus tôt qu'aujourd'hui : abaisser de 67 à 66 ans l'âge à partir duquel les salariés peuvent toucher quoi qu'il arrive une retraite à taux plein (âge d'annulation de la décote).

Changement de pied

Un changement de pied notable pour le premier syndicat de France, qui n'a eu de cesse depuis le début des discussions de réclamer un « bougé » sur l'âge de départ reporté de 62 à 64 ans par la réforme qui continue d'empoisonner le débat politique.

La semaine dernière encore, son négociateur rejetait tout compromis « low cost » sur l'âge de départ, telle qu'une hausse de la durée de cotisation en contrepartie d'une baisse de l'âge de départ à 63 ans. Son « mandat » était sur « le bougé des 64 ans », avait encore affirmé Yvan Ricordeau.

Mardi soir cependant, la patronne de l'organisation syndicale, Marylise Léon, s'était refusée sur France Info à dire qu'elle voulait a minima un retour à 63 ans. Un signe que les lignes bougent alors que les partenaires sociaux n'ont plus que deux séances de négociations devant eux, jeudi et mardi prochains.

La CFTC comme la CFE-CGC ont aussi semblé faire le deuil d'un retour en arrière sur les 64 ans, rendu de toute façon compliqué par la montée en charge de la réforme. « Si aujourd'hui on nous dit « 64 ans, ce n'est pas possible », […] alors à ce moment-là, on veut tout le reste, de façon à ce qu'un maximum de gens partent avant 64 ans », a expliqué la négociatrice de la CFTC, Pascale Coton. « On continuera à dire que la réforme n'est pas bonne », a assuré Christelle Thieffinne, de la CFE-CGC, mais « si on n'a rien sur l'âge, on est capable d'y aller [à la signature] ».

Coups de pouce pour les invalides

Quelques heures auparavant, le Medef avait de nouveau rejeté toute remise en cause de l'allongement de la durée d'activité acté sous le gouvernement d'Elisabeth Borne. Après avoir été longtemps été mystérieux sur ses intentions, il a cependant tendu la main aux syndicats, et en particulier à la CFDT, en proposant des aménagements significatifs au système de prise en compte de la pénibilité de certains métiers ou encore aux dispositifs de départs anticipés des travailleurs en situation d'incapacité, invalidité ou inaptitude.

Les syndicats comptent bien négocier pied à pied pour optimiser les différentes possibilités de départs avant 64 ans. La CFDT compte bien s'engouffrer dans la brèche ouverte par le Medef sur la pénibilité pour obtenir un maximum en faveur des travailleurs forcés de porter des charges lourdes, de travailler dans des postures pénibles ou de subir des vibrations mécaniques, des situations jusque-là non prises en compte.

Bataille sur l'âge d'annulation de la décote

Les trois syndicats défendent en choeur l'idée d'abaisser l'âge d'annulation de la décote. Une mesure qui profitera pour l'essentiel à des femmes, insiste la CFTC, à l'origine de cette proposition. Ce coup de pouce aux personnes ayant commencé à travailler tard ou ayant eu des carrières hachées coûterait 1,2 milliard d'euros à horizon 2030. Une facture qui peut paraître acceptable comparée à celle d'autres aménagements mis sur la table. Pas question cependant pour le Medef d'accéder à cette demande car le coût serait « exponentiel » après 2030.

Si syndicats et patronat pourraient s'accorder sur l'amélioration de la retraite des mères de famille ou encore l'implication des partenaires sociaux dans la gestion du système de retraites, ils continuent de s'affronter sur les moyens de remettre le système à l'équilibre alors qu'il doit voir son déficit s'aggraver malgré la réforme de 2023.

Un compromis semble possible pour que les partenaires sociaux recommandent une sous-indexation des retraites par rapport à l'inflation ou encore une hausse des taux de CSG (pour les tranches supérieures). En revanche, les syndicats continuent de réclamer un « effort » de la part des entreprises, sous la forme d'une hausse de cotisation.

« Ça ne marchera que si le Medef, demain [jeudi], et notamment mardi prochain, joue le jeu de faire des efforts », a lancé Pascale Coton de la CFTC. Ce mercredi, le Medef a de nouveau rejeté tout « alourdissement du coût du travail », a expliqué sa négociatrice Diane Milleron-Deperrois.

Solenn Poullennec, Leïla de Comarmond

* * *

En plein conclave sur les retraites, l'offensive tous azimuts sur la capitalisation – France24

De nombreuses voix à droite plaident ces dernières semaines pour introduire en France une part de capitalisation dans le système des retraites pour faire face au vieillissement de la population. Mais cette solution a ses limites, notamment en raison du coût important de la période de transition.

Le conclave sur les retraites entre dans sa dernière ligne droite, avec deux réunions programmées les 12 et 19 juin. Et alors que les syndicats et la gauche, en particulier le Parti

socialiste, espéraient en début d'année aboutir à des pistes pour revenir à un âge légal de départ à la retraite de 62 ans, c'est une offensive sur la capitalisation qui est en cours.
Alors que le système de retraite français repose sur la répartition – les actifs et les entreprises cotisent pour payer les pensions des retraités –, le système par capitalisation consiste à placer les cotisations des actifs sur les marchés dans le but de faire fructifier ce capital qui sera ensuite reversé sous la forme de pensions de retraite.

L'ancien Premier ministre Édouard Philippe, actuellement en tournée à travers la France et dans les médias pour la promotion de son livre "Le prix de nos mensonges" (JC Lattès, 2025), a mis les pieds dans le plat, mercredi 4 juin sur France Inter, en évoquant la mise en place d'un "système de capitalisation qui n'a pas vocation à remplacer complètement la répartition, mais qui doit venir compléter le système de répartition", précisant que cette introduction pourrait se faire à hauteur de "10, 15, 20 %".
Cette sortie d'Édouard Philippe fait suite à plusieurs autres au sein de sa famille politique. Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a fait de la retraite par capitalisation l'un des axes de sa campagne pour la présidence du parti Les Républicains. Le patron du parti Renaissance, Gabriel Attal, a aussi lancé cette idée en début d'année. Tout comme le ministre de la Justice Gérald Darmanin, qui, comme président du mouvement Populaires, organisait même, mercredi 11 juin à Paris, une réunion publique intitulée : "Retraites, et si la solution c'était la capitalisation ?"
"Les retraites par capitalisation, c'est un système dans lequel les cotisations des assurés servent à acheter des titres – des dettes d'États et des actions – qui vont constituer au fil du temps un capital pour leur retraite future. Et c'est le rendement de ce capital qui finance ensuite leurs pensions de retraite. L'inconvénient, c'est qu'il n'y pas de garantie. Les systèmes par capitalisation ont quasiment tous fait faillite dans la première moitié du XXe siècle en raison des guerres et de la crise financière", explique l'économiste Michaël Zemmour, enseignant-chercheur à l'Université Paris 1, coauteur du livre "Le Système français de protection sociale" (La Découverte, 2021).

Système hybride dans plusieurs pays européens

Le système français actuel de répartition a justement été mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les cotisations des salariés servent à payer les pensions des retraités, selon le principe de solidarité intergénérationnelle. La retraite de base comme la retraite complémentaire fonctionnent sur ce principe. Une retraite complémentaire additionnelle, basée sur la capitalisation, peut toutefois être souscrite de façon volontaire. Mais cette possibilité rencontre peu d'adeptes : seuls 16,6 % des ménages possédaient un produit d'épargne retraite en 2021, selon l'INSEE.
En Europe, le système hybride répartition-capitalisation s'est toutefois imposé peu à peu dans plusieurs pays, comme en Allemagne ou en Suède, avec une retraite de base financée par le système par répartition et une retraite complémentaire financée par capitalisation.

"En Allemagne, il y a eu une volonté sous Gerhard Schröder de limiter les dépenses liées au système de répartition. Le gouvernement a donc mis en place un système complémentaire par capitalisation, mais non obligatoire. Le constat, vingt ans plus tard, c'est que les ménages n'y ont pas eu suffisamment recours et que nombre d'entre eux, en particulier chez les classes moyennes et populaires, touchent une trop faible pension une fois à la retraite", analyse Michaël Zemmour.

"La Suède a fait, elle, le choix de rendre la partie de son système par capitalisation obligatoire. Mais on se rend compte que le système complémentaire ne permet pas

d’enrayer la baisse des pensions de retraite de base et l’État va devoir prendre le relais", poursuit l’économiste, qui ajoute que le système par capitalisation a tendance à poursuivre les inégalités liées aux parcours professionnels quand le système par répartition tend à les réduire.

La France est d’ailleurs l’un des pays où le taux de pauvreté des retraités (12 %) est le plus bas en Europe, au contraire de l’Allemagne (18 %), alors que la moyenne européenne se situe à 16 %, selon les chiffres d’Eurostat.

Quid du financement de la période de transition ?

Les partisans du système par répartition mettent quant à eux en avant la rentabilité supposée du système, les Bourses ayant davantage augmenté lors des vingt à trente dernières années que les salaires, ainsi que l’impossibilité selon eux de poursuivre avec le système par répartition en raison du vieillissement de la population.
Mais ni Édouard Philippe, ni Gérald Darmanin, ni Bruno Retailleau ou Gabriel Attal n’expliquent comment financer l’introduction de la capitalisation, même à faible dose. Car il faudra bien continuer à financer les pensions des retraités actuels durant la période de transition. Et les cotisations liées à la capitalisation s’ajouteraient donc à celles déjà existantes liées à la répartition.

"Si on devait faire une capitalisation obligatoire, qui le financerait ? Les entreprises ? On voit bien que les marges sont serrées et il n'y a pas de quoi prélever. Donc cela demanderait une réflexion plus large sur l'organisation", a d’ailleurs relevé le ministre de l’Économie Éric Lombard, dimanche 8 juin, sur France Inter, estimant que ce n’était pas "le bon moment" pour introduire une part "obligatoire" de capitalisation.

Cet obstacle est d’ailleurs relevé par une note du "think tank" Terra Nova, publiée le 19 mai, qui évoque "le problème épineux, si ce n’est insoluble, de la transition vers la capitalisation", estimée à "une durée totale d’environ 80 ans" durant laquelle les actifs devraient contribuer deux fois. "Le coût est colossal !", affirme l’auteur de la note, Éric Weil, ancien membre du cabinet de Laurent Pietraszewski, secrétaire d’État chargé des retraites (2019-2022).
Peu importe, l’idée de la retraite par capitalisation est en vogue à droite et si elle ne parvient pas à s’imposer dans l’immédiat à l’agenda du Premier ministre, celle-ci ne manquera pas de revenir dans le débat lors de la campagne présidentielle de 2027.

* * *

Allez, c'est vendredi ! Sourions…

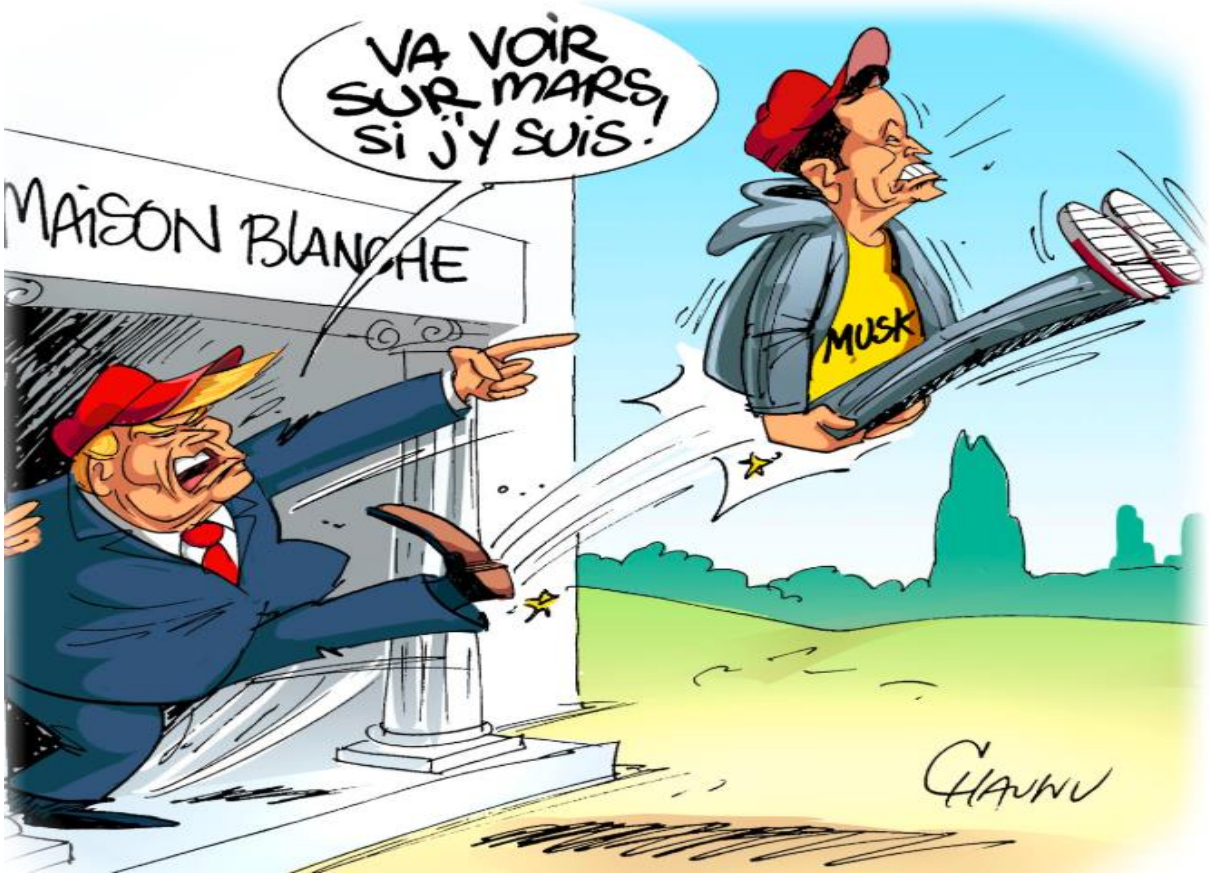

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhesion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.